



Le père de mon fils est en prison; dvh et pension alimentaire ?

Par **leo**, le **04/11/2008** à **12:19**

Bonjour, séparée du père de mon fils depuis plus de 3 ans, nous sommes passés au tribunal en juillet pour fixer un pension alimentaire (les droits de visite et d'hébergement ayant déjà été vus en 2005 lors d'un 1er jugement). Je viens d'apprendre que celui-ci était en prison pour une durée de 4 mois. Ses parents m'ont assuré qu'ils me verseraient une pension alim (bien que ce ne soit pas à eux de le faire). Je me demandais si je pouvais faire une demande au tribunal pour avoir la garde complète de mon fils (qui était ma demande initiale compte tenu des pb de drogue du père - mais je n'avais aucune preuve, or il s'avère aujourd'hui que ce sont les faits qui lui sont reprochés) ainsi qu'un retrait de l'autorité parentale ? En attendant les DVH sont suspendus de fait, mais pour la pension alimentaire, suis-je obligée d'accepter l'argent de ses parents ? Quand un père est incarcéré, est-ce que quelqu'un est sensé vous prévenir ?

J'ai beaucoup de difficultés à trouver ce genre d'infos...

En vous remerciant de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **jacinte**, le **06/11/2008** à **07:57**

petite léo, vous devriez aller voir à la caf et leur expliquer la situation. j'ai une amie qui ne verse pas la pension alimentaire pour ces trois enfants, et la caf a pris le relais. essayer toujours, vous ne risquez rien. maintenant le fait que les parents du papa de votre enfant veuillent vous aider en vous donnant une pension alimentaire, pourquoi pas ? ILS SONT LES GRANDS PARENTS et ont surement une bonne moralité, puisqu'ils veulent vous aider. bon courage pour vos démarches.

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **08:46**

Seul le JAF pourra prendre une telle décision mais sachez qu'une telle décision n'est prise que dans l'intérêt de l'enfant et non en se référant aux intérêts partissant des adultes. Même si votre fille est petite, songez à son avenir en particulier son adolescence, période durant laquelle elle risque fort de vous reprocher de l'avoir coupée de son père biologique.